



---

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Avis public** est donné par le soussigné, Alain Fournier, greffier de la Municipalité, à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown, à l'effet que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 septembre 2023 à compter de **18h30**, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville, au 5 rue Gale, à Ormstown, le demande de dérogation mineure suivante sera à l'ordre du jour pour y être présentée et statuée :

**1. Adresse : 1, rue Victoria,**

**Lot : 5 807 105** du cadastre du Québec.

**Objet:** Statuer sur une demande d'approbation afin de permettre le remplacement du mur de soutien en roche située à l'intérieur de l'emprise municipale de la rue Church qui s'est récemment effondré, par un autre mur de soutien en roche. L'empiètement à l'intérieur de l'emprise demandé sera réduit de 2.51 mètres à 0.91 mètres.

Toute personne désireuse et intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure peut s'adresser à la Municipalité, soit en présentiel, soit par la poste au 5 Rue Gale, Ormstown, J0S 1K0 ou par courrier électronique à : [greffe@ormstown.ca](mailto:greffe@ormstown.ca) et ce, **avant le 5 septembre 2023**, le présent avis étant publié aux endroits désignés et sur le site internet de la municipalité au [www.ormstown.ca](http://www.ormstown.ca).

**DONNÉ À ORMSTOWN, ce 21e jour du mois d'août 2023.**

  
Alain Fournier  
Greffier